

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DeLaval Acid conc

### EU2094

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 25-févr.-2014

Date de révision :  
02-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** DeLaval Acid conc

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agents de nettoyage, acides

**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Contacter le fabricant

DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Email MSDS.EU@delaval.com

#### Fournisseur

France: DeLaval snc  
Omega Parc Bat. 5  
3 Bd Jean Moulin - CS40504  
78997 Elancourt  
France  
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:  
+352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 3. (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	80 - 90	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
Fatty alcohol alkoxylate		-	2 - 5	Skin irr. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

<b>contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
<b>Ingestion</b>	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Delayed Effects</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant, Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	---

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation</b>	Ne pas mélanger avec des acides. Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Stockage</b>	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.
<b>Classe de stockage (Allemagne)</b>	10 - 13

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Scénario d'exposition</b>	Sans objet
<b>Autres lignes directrices</b>	Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau</b>	Vêtements à manches longues. Tablier. Bottes. Vêtements imperméables.
<b>Protection des mains</b>	Caoutchouc nitrile, Gants en caoutchouc, Gants en néoprène, Gants en PVC ou autre matière plastique
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Type P2.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	poudre
<b>Aspect</b>	Blanc, Blanc cassé
<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

#### Propriété

<b>pH</b>	<u>Valeurs</u> environ 2 (1%)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

**9.2. Autres informations****10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Keep away from alkalis.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Polymérisation dangereuse**Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
aucun dans les conditions normales d'utilisation.**Possibilité de réactions dangereuses****10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants. L'air humide. A protéger de l'eau.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et bases fortes, Agents oxydants, alcalin, Métaux légers et/ou alcalins

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucune information disponible.
<b>contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide sulfamique	316 mg/kg ( Rat )		

<b>irritation</b>	Peut irriter les yeux et la peau.
<b>Corrosivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide sulfamique		LC50= 70.3 mg/l (96 Hrs)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé

### 12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur
<b>Emballages contaminés</b>	Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

14.1 N° ONU	2967
14.2 Nom d'expédition	2967 - Sulfamic acid mixture
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

### ADR/RID

14.1 N° ONU	2967
14.2 Nom d'expédition	2967 - Sulfamic acid Mixture
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	Aucune information disponible
14.2 Nom d'expédition	Aucune information disponible
14.3 Classe de danger	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information disponible
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**WGK Classification** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

*Inventaires internationaux*

**All of the components in the product are on the following Inventory lists:** Aucune information disponible.

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

**Autres**

Uk Regulatory References

Health and Safety at Work Act 1974. CHIP the Control of Substances Hazardous to Health Regulations

*Légende*

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 25-févr.-2014

**Date de révision :** 02-mai-2017

**Numéro de révision:** 0.1

**Remarque sur la révision**

**Motif de la révision** Update Section: 2

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité